

Actualités

Urbanisme

Cœur de Ville, un projet nécessaire pour la ville.

La deuxième phase du chantier a démarré avec les premiers coups de pelles et l'abattage d'une partie des arbres pour créer la voirie du lotissement « Le Clos Saint-Vaast ». Ce lotissement accueillera à terme 110 logements dont 34 logements sociaux.



Cette opération d'urbanisation était devenue nécessaire dans le cadre de la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (Loi SRU) qui oblige les municipalités à proposer 20% de logements sociaux par rapport à son parc de résidences principales.

Depuis 2013, la commune était pénalisée d'une amende annuelle de près de 30 000 €. Cette somme a été doublée cette année malgré les différents programmes de logements lancés par l'équipe Municipale (Cœur de Ville, les Fauvettes et le Domaine des Cerises), l'objectif fixé par la préfecture n'ayant pas été atteint.

« Cœur de Ville », projet phare du mandat, est porté par l'ensemble des élus et a été à cinq reprises présenté lors de réunions publiques et cérémonies des vœux municipaux.

Les explications semblent nécessaires pour que chacun en

appréhende tous les détails et s'imprègne de la genèse du projet (voir l'encadré ci-contre **De l'origine du projet à nos jours**).

Le nouveau lotissement baptisé « Le Clos Saint-Vaast » verra son accès implanté vers la rue des Clinques (travaux de voiries en cours). Ainsi, la sortie sera plus fluide et facilitera la circulation sans perturber davantage celle du centre-ville.

Un programme de plantations d'arbres est d'ores et déjà prévu par la ville et la volonté du Maire est de rendre le cadre aussi agréable qu'avant.

Dès juillet 2019, il sera donc possible d'emprunter le chemin situé le long de la noue pour prolonger sa promenade sur la zone périphérique préservée de l'étang et sortir par la rue des Clinques.

Les premières constructions débiteront également à cette période. ■

De l'origine du projet à nos jours

En 2011, la Municipalité en place achète totalement à crédit le Castel de l'Alloeu et les jardins attenants pour 800 000€.

Pour rembourser ce crédit, la Municipalité lance alors un projet de lotissement de 100 maisons, grâce à la vente des jardins du Castel et du parc existant à côté de l'église !

En procédant ainsi, la Municipalité de l'époque veut s'affranchir de la dette contractée par l'achat du Castel de l'Alloeu.

Le dossier ainsi proposé met en évidence le problème de circulation dans le centre-ville avec 200 véhicules entrant et sortant par la place ou vers la rue du Général de Gaulle. Des risques évidents d'engorgements et de suppression de stationnement sur la place sont mis en avant... Le dossier est resté en l'état jusqu'en 2014.

En 2014, la Municipalité nouvellement élue récupère le dossier, celui-ci doit être traité sans retour en arrière possible.

Le remboursement du crédit de 800 000€ et des intérêts, est toujours d'actualité tout comme l'obligation de créer du logement social (injonction préfectorale nouvelle depuis 2013).

La nouvelle Municipalité revoit globalement le projet pour éviter les graves difficultés de circulation en centre-ville mises en évidence par le projet précédent.

Elle a souhaité s'appuyer sur l'ancien parc et agrandir cet espace de verdure avec les jardins du Castel de l'Alloeu (Parc Cœur de Ville ouvert depuis mai 2018). ■

